Extrait n°18-69 : Convention Club Vosgien entretien des sentiers de randonnée

La convention relative à l'entretien et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre signée entre la T2L et l'association du Club Vosgien, section de LONGUYON, est arrivée à échéance.

Le nombre de km concernés est de 89,6, entretenus par cette association pour un coût, à compter du 1er janvier 2018, de 1792€ (20 euros du km) ; payable au 15 octobre 2018 sur présentation d'un état des travaux effectués.

La convention sera valable pour une durée de 3 ans

- Le Conseil Communautaire,
- Après avoir délibéré
- A l'unanimité,
- Autorise le Président à signer ladite convention pour un montant de 1792€/an

Extrait n° 18-70 : Etude développement Eolien

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 09 juillet 2018, la société OSTWIND était venue présenter les possibilités pour le territoire de se doter de nouvelles éoliennes.

Cette présentation a été transmise par mail à tous les conseillers.

Il est rappelé que la société OSTWIND International souhaite étudier la faisabilité d'un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la T2L.

Il est précisé que les personnes personnellement intéressées par le projet ne prendront part ni à la discussion ni au vote.

C LAURENT et G SOBIACK ne participent pas au vote

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Avec 28 VOIX POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION

- Donne un avis favorable à ce que la société OSTWIND mène les études et entreprenne les démarches nécessaires au développement d'un projet éolien sur le territoire intercommunal
- Donne un avis favorable à ce que OSTWIND prenne les dispositions nécessaires à l'implantation d'un ou plusieurs mats de mesure du vent en vue de vérifier le potentiel éolien de la commune
- Donne tout pouvoir au Président concernant la signature des documents nécessaires à l'avancement du projet éolien avec la société OSTWIND

Extrait n° 18-71 : Taxe GEMAPI – produit 2019

Dans le cadre de l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018, la T2L a été invitée à lever la taxe GEMAPI avant le 15 février 2018 pour permettre la perception du produit de cette taxe pour l'exercice 2018. L'article 53 de la loi du 28 décembre 2017 de finances rectificatives a permis aux EPCI de prendre jusqu'au 15 février les délibérations afférentes à son institution et à la détermination de son produit pour les impositions dues au titre de 2018.

Le produit de cette taxe doit être arrêté avant le 1er octobre de chaque année pour application l'année suivante par l'organe délibérant, dans la limite d'un plafond limité à 40€ par habitant.

Le Conseil Communautaire s'était prononcé sur un produit global de 75 000€ pour l'année 2018 le 14 février dernier.

La DGFIP a transmis les résultats du produit global voté qui se traduisent ainsi :

TH 45 439€ soit 0,313%

FB 22 359€ soit 0,192%

FNB 2033€ soit 0,285%

CFE 5169€ soit 0,321%

Présentation de M PITEL, présidente du SIAC

- Le Conseil Communautaire
- Avec 32 VOIX POUR et 1 CONTRE
- Se prononcer sur le produit global attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2019 d'un montant de 78 800€

Extrait n°18-72 : Survie du plan d'eau de l'Othain – motion de soutien

Après lecture des courriers de demande de soutien transmis par le président de l'association des amis de la Vallée de l'Othain, des diverses démarches entreprises par les communes et les particuliers pour que survive le plan d'eau, les élus du Conseil Communautaire souhaitent faire connaître leur volonté de maintien du plan d'eau.

Ils font savoir qu'ils sont opposés aux démarches entreprises pour parvenir à son asséchement, à sa transformation en un marais et à sa destruction à terme.

Les élus communautaires souhaitent contribuer par leur voix à la poursuite du bien-être de leurs concitoyens.

Extrait n°18-73 : Décisions sur Délégations du conseil

Le Conseil Communautaire, par délibération n°14-11 en date du 13/05/2014 a délégué au Président, pour la durée de son mandat, toute ou partie de ses attributions.

Le Président est tenu d'informer des décisions prises sur délégation au cours des réunions obligatoires du Conseil (CGCT, art.L.2122-23).

Le CGCT ne prévoit pas de formalisme particulier à ce « rendu-compte », de telle sorte qu'il peut être présenté oralement par le Président ou, au contraire, faire l'objet d'un document récapitulant les décisions prises sur délégation.

Le Président rend compte, après épuisement de l'ordre du jour, à chacune des séances, à travers les questions diverses, des décisions qu'il a prises et de l'évolution des dossiers.

Les décisions prises depuis le dernier conseil du 09/07/2018 concernent les matières suivantes : (décisions consultables dans le dossier)

- Conclusions de 3 contrats PEC – T2L/ Pôle Emploi pour la gestion des sites périscolaires, 20h hebdomadaires, subventionnés à 20%.
- Marché Bouchage de Trous 2018 et voirie : 2 bons de commande ont été signés avec TPPH pour la reprise de rives de chaussée de Villers la chèvre vers Montigny pour un montant de 13200€ HT et entre Doncourt et Baslieux pour un montant de 18700€ . Par délibération du 26 Mars 2018, n°18-16, le Conseil a autorisé le Président à attribuer le marché à TPPH et à signer tout acte contractuel issu de cet appel d'offres.

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises sur délégations présentées

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS 2018

Séance du 07/12/18

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 07 décembre 2018 à la salle BRASSENS de LONGUYON à 19h00

Convoqué le 30 novembre 2018

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*, BOUDART L, MOSCATO Pascal, AZZARA Jean-François, GUILLIN P, JEANDEL Alexandre, DIDIER François, SAUVAGE C, WEISS James, SOBIACK Gérard, DAMIEN Jean-François, PETRI Christian, AUMONT Guylaine, BRACONNIER Philippe, FIDERSPIL Alain, FURLANI A, JACQUE Jean-Pierre, PAQUIN Guy, POPLINEAU Monique, SCHMIDTGALL S, MICHEL Claude, GUERIN V, DEGLIN C, SIROT A, SCHMITZ Jean-Luc, SAUNIER René, ROESER Daniel, DUFOUR MJ, VERRON Laurent, GILLARDIN Éric, DALLA RIVA Jean-Patrick, LAURENT Claude.

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:**

HARDOUIN Jean-Paul (VILLERS LA CHEVRE)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:**

M JJ PIERRET (Montigny sur Chiers) à JP HARDOUIN (VILLERS LA CHEVRE)

M P LECLERC (LONGUYON) à PH BRACONNIER

MME PERCHERON C (LONGUYON) à JP JACQUE

Mme STUPKA Monique (LONGUYON) à G PAQUIN

Extrait n°18-74 : procès-verbal du conseil communautaire du 28 septembre 2018

A l'appel des candidatures, M GILLARDIN Eric, Délégué communautaire de la commune de Villers le Rond se propose et, à l'unanimité, est nommé secrétaire de la séance.

Le Procès verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 /09/2018 est présenté au Conseil.
La rédaction définitive est ratifiée en séance le 07 DECEMBRE

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A L UNANIMITE

- Approuve la rédaction du procès verbal de la séance du 28 SEPTEMBRE 2018

Extrait n°18-75 : Appel à manifestation d'intérêt TRAME VERTE ET BLEU

La Région GrandEst demande des informations complémentaires pour accepter ou non le projet d'AMI TVB de la Crusnes et du Vallon du Nanhol.

Un des points évoqués par la Région est de proposer "**une révision du plan de financement intégrant une participation financière de la part des collectivités aux dépenses relatives à l'animation et la coordination du projet par le CENL (Conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine).**"

La Région demande à ce que 20% de la somme du budget du projet du Conservatoire soit pris en charge par les intercommunalités.

Le projet est ainsi proposé : 20 % de 186 290 € (budget CENL) soit 37 258 € à prendre en charge par les intercommunalités, soit un total de 12 419 € par interco (CAL, T2L, CdPH) étalé sur les 3 ans 2019-2020-2021.

Il serait donc nécessaire de prévoir 4 139 €/an/interco à ajouter aux 3 675€ HT qui avaient été votés par la T2L en juillet 2018.

Cœur de Pays Haut a donné son accord , restent la CAL et la T2L à se prononcer.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 4 CONTRE, 1 ABSTENTION

- **Décide de valider cette proposition de verser 4139 € supplémentaires**

Extrait n°18-76 : demande de subvention CD54/CTS/programme culturel 2019

Pour 2019, la T2L propose de mettre en valeur et de faire découvrir son patrimoine à l'occasion de son traditionnel rallye découverte à travers de nombreuses communes.

La T2L poursuivra aussi son volet littéraire en encourageant de nouveau la Résidence de la compagnie Pardes Rimonim ainsi que les ateliers d'écriture qui en découlent, au collège Paul Verlaine en partenariat avec Scènes et Territoires. La T2L devrait accueillir le spectacle « Exils » dans le cadre du festival « La caravane de Bérénice».

Des conteurs jalonneront le territoire, mêlant l'histoire de nos villages à des « histoires tout court »

Des spectacles tout public, impliquant principalement des compagnies et talents locaux vont être organisés, toutes disciplines confondues.

La T2L organisera également le concours photo thématique.

Une nouvelle séance de cinéma en plein-air sera certainement programmée pour l'été 2019 mais incluse dans le cadre d'une soirée festive, dont le thème reste à choisir.

La commission a proposé de diversifier son public et de réfléchir à des médiations et spectacles dans ses maisons de retraites et foyers pour personnes âgées.

Le programme 2019 implique autant le grand public que le jeune public dont les scolaires :

- Les élèves du primaire (CE2–CM2) participeront à un projet de stage artistique avec représentation finale animée par la compagnie
- Les maternelles bénéficieront de spectacles adaptés,
- Les collégiens participeront de nouveau à des ateliers de pratique théâtrale avec la compagnie Pardes Rimonim, projet porté par Scènes et Territoires en Lorraine.

Après le succès de sa grande première, le festival de la T2L verra sa seconde édition en 2020. Toutefois, suite au bilan de la manifestation, les préparatifs seront engagés dès 2019.

Cette année, un autre évènement « les chemins de la musique » a été évoqué. Il s'agirait d'un parcours/marathon de concerts dans les différentes communes à la découverte de lieux insolites ou de lieux patrimoniaux notables (Eglises, granges anciennes, lavoirs, etc...). Cette première édition se placerait sous le signe des Chorales.

Soucieuse de soutenir toujours mieux le tissu associatif local, une enveloppe est prévue pour subventionner, ponctuellement, les manifestations d'intérêt intercommunal organisées par les associations du territoire.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

- **valide ce programme et autorise le Président à solliciter une subvention auprès du CD54 sur le CTS 2016-2021 d'un montant de 25 000 EUROS selon le plan de financement ci-joint**

Montant du budget ou du projet :	55 000 € TTC			
Subvention sollicitée :	25 000 € TTC			
Echéancier ou date de réalisation	Début du projet : janvier 2019		Fin du projet : décembre 2019	
	DEPENSES		**RECETTES**	
	Ateliers primaires	6000 €	➢Autofinan cement	30 000 €
	Animations groupes locaux	13700 €		
	Animations ponctuelles professionnelles	17 500 €	➢Conseil Départe mental	25 000 €
	Concours photos	2 500 €		
	Communication-divers	5000 €		
	SACEM/Transports /Logistique	2 800 €		
	Rallye découverte	2 500 €		
	Subventions associations	5 000 €		
	TOTAL	**55 000 €**		**55 000 €**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

- valide ce programme et autorise le Président à solliciter une subvention auprès du CD54 sur le CTS 2016-2021 d'un montant de 25 000 EUROS selon le plan de financement ci-joint

Extrait n°18-77 : Demande de subvention FSE collège Paul Verlaine

Dans le cadre d'un travail sur l'alimentation, les élèves du collège Paul Verlaine ont créé un livre de recettes. Le FSE du collège a sollicité l'aide de la T2L pour l'impression de ce recueil pour un montant de 200 €. La commission culturelle du 16/10/2018 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 200 euros au FSE P VERLAINE

Extrait n°18-78 : Travaux d'assainissement Villers la Chèvre

- **Réfection d'ouvrage découvert au cours des travaux de voirie de Villers la Chèvre:**

Au cours des travaux d'aménagement de la rue des Ecoles à Villers la Chèvre, il a été mis à jour que les raccordements des particuliers n'étaient pas conformes et risquaient de provoquer des désordres au réseau d'assainissement collectif. L'entreprise Babillon, en charge des travaux pour la commune, a présenté un devis. Au vue de l'urgence des travaux et de la chaussée ouverte aucune autre sollicitation a été réalisée. Le montant de ces travaux est de :

Assainissement : 17 085 € HT soit 20 502 € TTC

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **DECIDE de valider ce devis,**

Et autorise le Président à signer le bon de commande.

Extrait n°18-79 : Entrées Sorties SDAA

Le Comité Syndical du SDAA 54 s'est prononcé le 4 octobre 2018 en faveur des demandes de sortie des collectivités en ayant fait la demande (pas de demande d'entrée cette année), à savoir :

Les demandes de sortie acceptées sont celles de IGNEY, MOIVRONS, VILLERS-LES-MOIVRONS

Selon la procédure légale, l'ensemble des collectivités adhérentes doit se prononcer selon la règle de l'approbation aux 2/3. Les conseils disposent d'un délai de trois mois pour délibérer à compter de la notification de la décision du Comité Syndical. A défaut de délibération dans ce délai, en application de l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera donc réputée DEFAVORABLE pour les demandes de sorties du SDAA 54 et FAVORABLE pour les demandes d'adhésion.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

- **accepte les demandes de sorties du SDAA de IGNEY, MOIVRONS, VILLERS LES MOIVRONS**